

D 2025-015

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt-cinq le 4 mars à 20 h 00, se sont réunis en mairie, les membres du conseil municipal de la **Commune d'AILLON LE JEUNE**,

Sous la présidence de Serge TICHKIEWITCH, Maire

Dûment convoqués le 28 février 2025

Présents : Odile CHALAMEL, Marc FLEURY, Pierre-Damien GALENE, Pascal GINOLLIN, Amandine PAGET, Mathieu SCIASCIA, Serge TICHKIEWITCH.

Absents excusés : Jérôme GINOLLIN donne pouvoir à Amandine PAGET

Absent : Céline ROCH EUVRARD

Assiste à la réunion : Laetitia ACHARD et Christophe MAREC

Secrétaire de séance : Amandine PAGET

Nombre de membres en exercice : 9	Ne prend pas part au vote : 1, Le Maire
Nombre de membres présents : 7	Votes pour : 7
Nombre de suffrage exprimés : 7	Votes contre : 0
	Abstentions : 0

Objet : Délibération portant approbation du compte financier unique (CFU)

BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT LA BADE

Vu le Compte Financier Unique 2024 « BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT LA BADE »

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les éléments susvisés ;

Envoyé en préfecture le 10/03/2025

Reçu en préfecture le 10/03/2025

Publié le

berger
Levybault

PRESENTATION GENERALE DU COMPTE FINANCIER – VUE D'EN

ID : 073-217300045-20250304-D2025015-DE^{B1}

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	152 070,00	454 648,00	606 718,00
	Recettes réalisées (1)	B	0,00	2 736,00	2 736,00
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	0,00	454 648,00	454 648,00
	Dépenses réalisées (1)	E	0,00	25 840,66	25 840,66
	Restes à réaliser	F	0,00	0,00	0,00
Différences entre les titres et les mandats		Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	-23 110,66	-23 110,66
Résultats antérieurs reportés		Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	-152 070,00	0,00
Solde (Investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)		Excédent /déficit	G + H	-23 110,66	-175 180,66
Différence entre les restes à réaliser		Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	0,00	0,00
Résultat cumulé		Excédent /déficit	G + H + I	-23 110,66	-175 180,66

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,
A la majorité des suffrages exprimés, 0 voix contre et 0 abstention s'étant
manifestées,
Monsieur Le maire n'ayant pas pris part au vote,

- APPROUVE le Compte Financier Unique 2024 « BUDGET ANNEXE
LOTISSEMENT LA BADE »

- DONNE pouvoir à M. le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à
l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois, an ci-dessus

Au registre sont les signatures
Pour copie conforme

Le Maire,

Serge TICHKIEWITCH



Le Secrétaire de Séance,

Amandine PAGET

PAGET Amandine	
CHALAMEL Odile	
FLBURY Marc	
GALBNE Pierre-Damien	
GINOLLIN Jérôme	pouvoir Amandine PAGET
GINOLLIN Pascal	
ROCH EUVRARD Céline	
SCIASCIA Mathieu	
TICHKIEWITCH Serge	